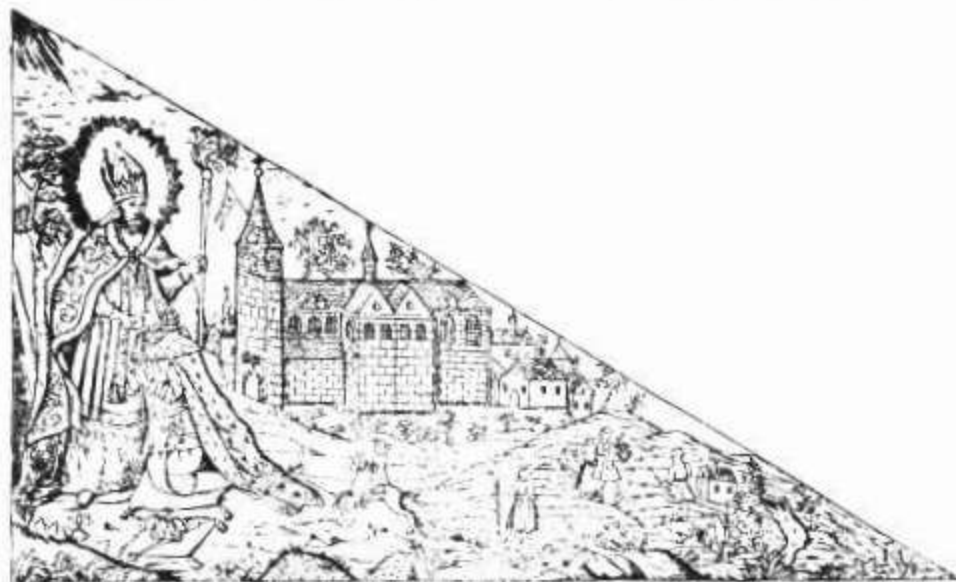


nettement avec de l'herbe appelée de plusieurs : herbe de St-Marcoul ou de Saint-Fiacre et a faute d'icelle d'autres.

Puis il doit partir exprès conts et repentant de ses fautes en bonne et ferme foi aller faire son voiage en l'église et monastère de Corbeny diocèse de Laon, trois lieues proches notre dame de Liesse et non ailleurs (comme anciens estiment) et la faire sa neuvaine s'il peut ainsi qu'il sera enseigné en la dite église par le trésorier qui a charge des pèlerins.

Que s'il ne peut s'acheminer au dit lieu ou qu'il ne le puisse faire par sa grande infirmité avec congé et permission du dit trésorier il la pourra faire faire par une personne qui lui sera nommée et députée par le dit sieur trésorier. Laquelle personne soit homme veuve ou femme veuve doit garder les mêmes observances et austerités jeunes et assister à tout le service divin au lieu du dit malade et n'est permis à aucun personne de faire faire aucune neuvaine sans la permission et congé du dit trésorier et sans au préalable être enregistré au livre pour les abus qui en peuvent arriver.



S. MARCOUL avec son bâton, les Écrouelles données à Galez le premier jour de May. S. Marcoul, préféré de son peuple, sur le mont de Grez, du village de May.

Doit se faire enregistrer en la confrairie érigée à l'honneur de Saint Marcoul au dit Corbeny et y présenter la chandelle et offrande et chacune année de sa vie doit envoyer un liard pour aquiter sa confrairie s'il ne donne telle somme qu'elle puisse excéder à peu près le reste de sa vie.

Doit assister à tout le service canonial qui se fait au dit lieu et aux messes qui se disent et y servir s'il peut et notamment à la grande messe et dire chacun jour neuf pater et ave avec lenticienne et oraison suivante (1) s'il peut lire et le reste du jour vacquer aux exercices spirituels et œuvres manuelles pour l'embellissement de l'église.

Durant sa neuvaine ne doit toucher son mal d'aucun ferment pour les inconvénients qui en peuvent arriver.

Touchant le vivre son pain doit être de froment sans levain auquel peut faire meler des œuf peut aussi manger des œufs à l'escaille, des poires cuites ou crues, des fèves cuites à l'eau avec sel sans graisse aucune, et quand au Boire il peut user avec le congé du sieur trésorier du vin blanc et à faute de ce du vin claret.

Pour témoigner sa dévotion et persévérance aux dites austerités, il ne

(1) Cette oraison n'est pas dans notre copie — C. J. S.

doit sortir du terrain de Corbeny durant sa neuvaine sinon aux processions.

Doit payer le droit à l'église deub (du) et accoutumé de tout temps à raison de sa dite neuvaine.

Doit aussi laver et nettoier son mal tant durant les jours de sa neuvaine que tant qu'il sera malade de l'eau ou lavement de Saint-Marcoul lequel lavement est le vrai et souverain remède de la maladie, même en usant d'icelle eau pour boire et en mettant avec son vin.

Et après sa neuvaine pour diminuer l'abondance vicieuse et débordée des brumeuses fluantes et peccantes et en quantité et en qualité maligne se doit abstenir de certaines viandes jusqu'à ce qu'il soit guéri, à savoir des manger aux oignons, choux, pois, poireaux, chair de bœuf, oison, pigeon et de tous esgruns et après sa guérison se doit garder à toujours de manger anguilles, tanches, barbots, lamproies et de tout poisson de limon, de chèvres, de quennes et de ce qui en vient, de toutes têtes de chiches et de lentilles.

Et au cas qu'il soit touché du roi très chrétien, instituteur, protecteur et premier confrère de cette confrairie (seul entre les princes de la terre qui a cette puissance de Dieu de guérir les écrouelles par les mérites de ce benoist saint) doit après être touché venir ou envoyer pour se faire enregistrer en la dite confrairie et y faire ou faire faire sa neuvaine puis enverra au dit Corbeny certificat de sa guérison signé du curé ou de la justice de son lieu.

Doit garder les trois fêtes à Saint-Marcoul. La première est le premier de mai. La 2^e le 7^{me} de juillet. La 3^e est le 2^{me} jour d'octobre.

5. Le culte du saint, à Grez.

Depuis des siècles l'église de Grez est le but d'un pèlerinage très fréquenté en l'honneur de saint Marcoul, dont elle possède des reliques, et que l'on invoque spécialement pour le flux d'humeurs, les écrouelles ou scrotules, les tumeurs, les dartres, etc.

La fête de saint Marcoul tombe le 1^{er} mai, jour de sa mort; le pèlerinage solennel a lieu le premier dimanche de ce mois.

Le saint est représenté par une statue portative, en costume d'abbé, mitré et crossé; un bas autel lui est dédié. Une statuette le montre donnant à baiser un objet rond à un roi agenouillé devant lui; un tableau offre le même sujet avec, en plus, des pèlerins qui se dirigent vers une église. De petites bannières, que l'on distribuait jadis aux dévotieux, reproduisent ce tableau; l'église romane qui y figure est peut-être celle de Grez, telle qu'elle existait avant sa reconstruction. La distribution des bannières a cessé parce que les pèlerins n'en demandent plus (1).

L'église possède encore un reliquaire en vermeil contenant un fragment d'os de saint Marcoul; un autre reliquaire, en argent, renfermant un doigt du saint, a été volé; un plateau d'offrandes,

(1) Ces bannières, dont on trouvera une reproduction ci-contre, mesuraient 27 centimètres à la base et 16 centimètres de hauteur. On remarquera le mot *Écruelles* de l'inscription; c'est presque exactement la prononciation wallonne; notre peuple dit *égruelles*. Cf. aussi la traduction flamande *Kouinck-seer* « mal royal ».

« le plat de St-Marcoul », en cuivre jaune repoussé, est posé sur le socle de la statue le premier dimanche de mai. Il y a à la cure un autre reliquaire, en cuivre, très ancien et portant des inscriptions en caractères gothiques.

Autrefois, les pèlerins affluaient déjà la veille du premier dimanche de mai et trouvaient difficilement à loger dans les établissements publics. Ils assistaient à un salut suivi d'une procession et l'on accordait à quelques-uns d'entre eux la faveur de porter le saint, faveur qui s'obtenait plus difficilement le lendemain, parce que les porteurs attirés de la localité recevaient une rémunération sur le produit des offrandes.

Le dimanche, jour du grand pèlerinage, l'affluence redoublait, grâce à la piété des malades et aux installations diverses qui couvraient la place comme aux kermesses. Comme on extrait la craie à Grez, des marchands d'occasion, de pauvres hères, se tenaient aux principaux carrefours et passages auprès d'une brouette chargée de morceaux de craie qu'ils débitaient aux étrangers pour 5 ou 10 centimes; cette pratique a disparu.

Le nombre de pèlerins en cette circonstance s'élevait de 3.000 à 4.000, principalement des Flamands; il en arrivait aussi isolément ou par petits groupes presque tous les jours de l'année.

Beaucoup déposent en un endroit spécial, proche de l'autel du saint, des ex-voto en cire, voire même en argent; on a un jour recueilli dans le nombre une médaille obtenue comme prix dans un concours de la Chambre de rhétorique de Malines. Ces ex-voto figurent: des bras, des mains, des jambes, des pieds, des têtes, des bustes, des corps humains entiers et autres objets.

Le premier dimanche de mai, les pèlerins assistent à la messe, suivent la procession, puis vont prier autour de la statue exposée au milieu de l'église. Ils versent leurs offrandes et, tout en tournant autour du saint, tâchent de toucher de leurs mains le bas de sa robe.

Ils peuvent se procurer dans l'église de l'eau bénite en l'honneur de saint Marcoul pour en boire ou s'en laver les tumeurs et les plaies; il existe aussi une herbe dite de saint Marcoul, qui croît dans le jardin du presbytère (1).

On distribue encore, mais très peu, une petite feuille imprimée,

(1) [Cette herbe, dont M. SCHEPERS joignait un spécimen à son article, n'appartient pas à notre flore. Elle partage le nom d'Herbe de St-Fiacre, sous lequel elle est signalée à la règle de confrérie (p. 180, ligne 1^{re}), avec le *Verbascum Thapsus* ou Bouillon-blanc, qui n'a pas les mêmes propriétés. Elle n'est autre que l'*Heliotrope*, girasol ou herbe aux verrues, *Heliotropium eurojæum* L. *Borraginées*, qui passe pour vulnérable, anticancéreuse, antigoutteuse, etc. — CHARLES SEMERTIER.]

ornée d'une gravure, représentant saint Marcoul dans le même appareil que sur le tableau et la petite bannière; elle contient des litanies et prières et diverses instructions, entre autres les suivantes :

I. Les personnes qui sont atteintes de la susdite maladie (1) auront aussitôt recours à l'intercession de saint Marcoul, pour obtenir de Dieu leur guérison; et après avoir fait bonne et sincère confession et avoir communiqué, elles viendront en personne, si faire se peut, en pèlerinage à l'église de Grez, y prieront dévotement le susdit saint qu'elles choisiront pour Patron tutélaire, avec le propos de l'honorer d'une manière particulière toute leur vie et de propager son culte, et se feront inscrire dans le registre de la Confrérie.

II. Les pèlerins feront par eux-mêmes, autant que possible, une neuvaine qui consistera à venir pendant neuf jours entendre la sainte messe, y prier avec une ferme confiance au moins neuf Pater et Ave, et s'y faire bénir avec les Reliques du saint.

III. On pourra toujours se procurer dans la dite église de l'eau bénite en l'honneur de saint Marcoul, pour en boire, ou s'en laver les tumeurs ou les plaies.

Actuellement, le pèlerinage a énormément perdu de sa vogue; les milliers de fidèles au vieux saint sont devenus quelques centaines, le jour de la grande solennité; mais il en vient encore isolément ou en très petite compagnie dans le courant de l'année.

Les habitants de Grez n'ont guère de confiance dans la puissance de saint Marcoul; ils font remarquer, avec beaucoup de scepticisme, que jamais un scrofuleux, même de ceux qui sont venus plus de vingt années consécutives implorer leur guérison, n'a été exaucé; ce qui justifie une fois de plus le proverbe: un saint n'est jamais adoré dans son village.

C.-J. SCHEPERS

Instituteur en chef, Braine l'Alleud.

(1) C'est la « maladie dite de St-Marcoul » suivant le titre de cet opuscule.





NOS COLLABORATEURS

M. C.-J. Schépers

Le 8 octobre dernier, à Braine-l'Alleud, la charmante villette d'où sont venues pour *Wallonia* les si intéressantes et si complètes études folkloriques de M. C.-J. SCHÉPERS, une imposante et très

digne manifestation, organisée en l'honneur de notre collaborateur, réunissait une foule compacte à l'Hôtel-de-Ville.

Les anciens élèves de M. SCHÉPERS, réunis en un élan de cordiale reconnaissance, à l'occasion de son trentenaire professionnel, avaient été assez heureux de voir leur généreuse initiative, unanimement applaudie par la population, encouragée et patronnée par l'Administration locale, rehaussée par sa participation officielle.

L'occasion nous est agréable, où nous pouvons parler ici de notre distingué confrère et fidèle collaborateur, de le féliciter d'une manifestation aussi honorable. Nous regrettons

que notre ignorance du projet nous ait empêché d'y associer de quelque manière *Wallonia*, au profit de laquelle M. C.-J. SCHÉPERS

s'est livré à des recherches si consciencieuses sur le folklore de son pays natal (1).

Les rares loisirs que laissent à M. SCHÉPERS les devoirs de sa charge ainsi que son ancienne et toujours active collaboration à la presse pédagogique belge et aux œuvres d'enseignement, ne lui auraient pas permis d'opérer une enquête folklorique générale dans sa région. Mais ce beau et clair pays du Brabant wallon qu'il adore pour y être né et y avoir toujours vécu a requis de tout temps son attention fervente. De trop rares initiés en avaient la preuve dans un trésor secret de très curieuses proses en patois, grasses du suc de la terre et abondamment pourvues du sel caustique qu'a dépensé de son côté dans de notables livres le vénérable abbé M.-C. RENARD, voisin occasionnel de M. SCHÉPERS, son frère en l'amour du même terroir — et notre collaborateur un peu aussi. Ce rire large, et rabelaisien dans un sens qui n'effarouchera personne, M. SCHÉPERS, nous ne savons pourquoi, en réserve les sonores éclats pour les amis de la petite séquelle.

Dès l'apparition de ce recueil, M. SCHÉPERS nous fournit sa collaboration qui, pour n'être pas abondante, n'en a pas moins été précieuse. C'est à des études sur des traditions déterminées que M. SCHÉPERS a consacré ses recherches. Nos lecteurs n'ont pas oublié les remarquables articles qu'il a publiés sur le pèlerinage profane de la croix St-Zé à Braine-l'Alleud, sur le Jeu de l'animal décapité au pays de Wavre, sur la Pierre-qui-Tourne, sur le Serment de St-Georges à Grez-Doiceau. Ils en auront goûté la forte documentation et le style précis et alerte. Un nouveau travail de M. SCHÉPERS, qu'ils ont dans ce n°, constitue une preuve encore du soin avec lequel notre excellent confrère étudie les particularités traditionnelles de sa région.

Les travaux de M. SCHÉPERS peuvent être donnés en exemples. Ils reflètent, du reste, en leur scrupule documentaire, la loyauté d'une solide intelligence, qu'en tous ses domaines d'élection notre collaborateur dépense généreusement.

G.

(1) C'est par hasard que nous avons eu connaissance de cette fête. Et nous devons au Comité organisateur et à l'obligeant intermédiaire M. LÉON PASTUR le plaisir de reproduire ci-contre le portrait du jubilaire.





RECHERCHES SUR LE FOLKLORE DE SPA

Suite. Voir pages 113, 155 et 164.

IX.

Les fêtes populaires

La dédicace ou fête paroissiale.

Nous avons vu ⁽¹⁾ les joueurs d'instruments, fifres et tambours, servir dans les épousailles à mener le cortège. Ces musiciens prêtaient leur concours également pour les processions ⁽²⁾ et pour les danses auxquelles — nous l'allons raconter, — la jeunesse du bourg se livrait, dès le milieu du xvi^e siècle.

L'habitude de mêler la musique à toutes les réjouissances était telle, du reste, que nous voyons édicter une ordonnance en 1670 à l'effet d'empêcher les musiciens de troubler le sommeil des étrangers ⁽³⁾.

C'était surtout au jour de la dédicace, qui était celui de la fête patronale ⁽⁴⁾, qu'on se livrait à la danse ⁽⁵⁾.

Les *crâmnions*, ces farandoles du Nord, dont le peuple est si friand à Liège, eurent autrefois une grande vogue en notre petite cité. Et pourtant elles sont totalement inconnues de nos Spadois d'aujourd'hui. A l'une des questions posées aux témoins, dans une enquête de l'an 1665, l'un d'eux répond :

« Le 9 du courant, jour de mercredi, après la dicace ou festes dernières de ce bourg, ledit Noël Hurllet et autres jeunes hommes allaient dansants

(1) Ci-dessus, p. 113 et suiv.

(2) « Jean Kousulbach hostelain de Theux demande à être payé des dépenses faites en sa maison par Renard Badon, capitaine de M. Drolenvaux, ensemble avec les joueurs de Verviers, Bastin la Buzette, Wathelet, son frère et autres, ayant joué devant la procession faite sur Chawilhemont ». (Archives de Theux, 1618.)

(3) « Que personnes n'ayt, de nuict hors heures, à demeurer sur les rues, y faisant bruiets et tintamares avec violons, crys, huées, etc. » (Edits faits par le souverain Officier de S. A. au Marquissatte de Franchimont.)

(4) Ce terme *dédicace* qui servait à désigner la fête du bourg, invariablement employé dans nos actes des xvi^e et xvii^e siècles, est actuellement hors d'usage. Il se retrouve dans le même sens sous ces formes encore usuelles de *ducace* en Hainaut et de *dicauce* dans le pays de Namur.

(5) Une enquête de l'an 1565, au sujet de coups et blessures, rapporte que cette bagarre eut lieu dans une taverne « où les jones gens dansaient ».

parmy les rues. Robert Duloup estant venu à leur rencontre se présenta pour se mettre avec eux et se récréer de mesme qu'eux. D'ou s'éleva une dispute et l'on en vint aux mains.

La fête patronale était la plus importante de l'année et on la chômaït presque toute la semaine qui suivait la dédicace. La jeunesse du bourg surtout s'amusaït ferme. Dès la veille, les garçons allaient de maison en maison collecter, afin d'avoir de l'argent pour faire face aux dépenses et à leurs plaisirs. L'un d'eux, qui remplissait les fonctions de trésorier, s'appelait « le boursier ». Il avait l'administration du pécule récolté et payait l'écot partout où on allait s'amuser, ce qui avait lieu dans les tavernes surtout.

Auparavant, tous étaient appelés à élire celle qu'on appelait la « fille des jeux » et qui servait au boursier, de compagne. On faisait présent à celle-ci, pour la circonstance, de menus *agayons* ⁽¹⁾ : rubans, faufreluches, etc., qu'elle portait pendant la fête.

Au bras du boursier, elle dirigeait avec lui les crâmnions, réglait les danses; en un mot, présidait aux récréations et aux beuveries.

« Estant, dit une enquête de 1638, le 2^me jour de la dédicace ou fête de Spa, en la maison d'Alexandre Storbeau, avec la jeunesse de Spa, illecque se récréant et beuvant ensemble; s'éleva un des jeunes hommes qui s'escria de boire à la santé du boursier et de la fille des jeux. Le nommé Mathieu Simon refusa de boire, disant qu'il n'avait pas de santé à boire, et qu'il [celui dont on avait proposé la santé] s'allat faire foutre. »

Ledit Mathieu Simon et le dit Gile reprochèrent par forme de ballarderie (plaisanterie), au dit Brognard qui était le boursier, qu'ils l'avaient aidé à se faire un nouvel habit, donnant par là à entendre qu'il aurait maluzé de l'argent qu'il avait ens mains (en qualité de boursier). »

Brognard, paraît-il, lorsqu'il avait été boursier, aurait été soupçonné d'avoir gardé une partie de l'argent de la masse commune. C'est ce qu'un autre témoin, le nommé Jean Stienne, déclare plus clairement.

Il y eut grand émoi à la suite de cet affront et Brognard jura de se venger. Profitant de ce que Jean Stienne sortait le soir d'une maison amie, l'individu accusé de cette indécatesse lui planta, par deux fois, son couteau entre les épaules!...

(1) [Le vieux mot *agayon* bénéficie évidemment ici d'un rapprochement par fausse analogie, d'un genre absolument populaire, avec le qualificatif *gaye* « bien attifée ». Ce sens de « attifets » prêté au vocable d'*agayon* cessera d'étonner si l'on se rappelle qu'à Liège notamment le nom d'*agayon*, après avoir été réservé comme de raison à tout homme, tout objet dégingandé, est devenu également le synonyme de chose, d'objet étrange, singulier, drôle; il sert même à doubler dans un sens facétieux les mots « chose », « affaire », « machin », etc., qui remplacent à l'occasion, comme en français, n'importe quel nom. En réalité, *agayon* doit être rapproché à l'origine du nom du géant populaire de Nivelles *Largayon* (l'argayon); le géant de Douai s'appelle *Gayant*, et à Liège un géant se dit *ine adjèyant*. — O. C.]

Réception des hobelins.

Aux siècles passés, pour faire honneur aux étrangers de distinction qui venaient à leurs fontaines, les Spadois s'amusaient à tirer des boîtes d'artillerie, à leur arrivée et à leur départ.

Comme toujours en pareille circonstance, cette coutume dégénéra en abus. Pour le moindre principicule — et ils foisonnaient au XVIII^e siècle — on faisait tonner et détonner l'artillerie du bourg. Tant et si bien que le prince fit publier le 5 juin 1766 un édit « défendant les tiraileries qui se font dans le bourg à l'occasion de » l'arrivée et du départ des étrangers de distinction — ces tiraileries donnant lieu à des inconvénients, des inquiétudes, des « malheurs et des émotions contraires à la santé des convalescents » et à la tranquillité publique. »

Le jour de l'an.

L'une des formules de souhaits au jour de l'an est celle-ci : *Totes sôrts du bonheur*, ce à quoi on répond en guise de plaisanterie : *Et des blanquès gattes*. En effet, le souhait forme ce jeu de mots : « Toutes sortes de boucs noirs ». Et la riposte : « Et de blanches chèvres » s'explique.

La formule habituelle lorsqu'il s'agit d'une jeune fille, est :

*Dju v' souhaite one bonne anné
On bai djône homme à vosse costé.*

La musique de la rime a le don de charmer l'oreille du Wallon ; aussi les dictons, les proverbes, les réflexions, voire même les ripostes, ont souvent une assonance.

Se laisser souhaiter la première fois la bonne année par une femme porte malheur.

L'Épiphanie.

« Une coutume encore en vogue aux quinze premières années du siècle était celle pratiquée le 6 janvier à la fête des Rois.

« Trois individus s'associaient pour parcourir les hameaux voisins. Ils étaient travestis et représentaient prétendument les Rois Mages allant adorer l'enfant Jésus. L'un d'eux, qui s'était teint le visage en noir, s'appelait *tu rwoz mahuré* (en wallon *mahuré* signifie « noirci, sali ») ⁽¹⁾. Un autre portait au dos une hotte destinée à recueillir les cadeaux de victuailles qu'on leur faisait. Tous trois enfin chantaient une complainte rappelant le voyage des Trois Rois au

(1) RABELAIS s'est servi de ce mot *maschourré* avec notre signification, visage noirci de charbon. — Voir l'édition ESMANGAR et JOHANNRAU, Paris 1823, tome VI, ch. XL.

berceau du Sauveur ⁽²⁾. Ils allaient ainsi de ferme en ferme, et personne n'eût refusé de leur offrir des galettes de farine d'avoine ou de sarrasin, du beurre, des poires tapées, et des œufs surtout. »

« Une fois la tournée finie, nos individus se réunissaient dans une maison amie pour y godailler avec les produits variés de leur mendicité.

« Aux bords de l'Amblève, à Stoumont, à Desniez, à Becco, on appelait cette coutume *fer l'cheu*, faire le putois, ou la foune, parce que la majeure partie des dons qu'ils recevaient consistant en œufs, ils ressemblaient à cet animal qui hume volontiers les œufs ⁽³⁾. Les jeunes gens qui prélevaient ainsi sur les manants de quoi festoyer plusieurs jours finirent par exciter des récriminations et l'on en vint à interdire cette quête, qui n'était qu'un gaspillage ; ceux qui se contentaient de chanter aux portes des maisons de Spa, la veille de l'Épiphanie, venaient du pays de Herve et de Verviers ⁽⁴⁾.

« Une autre coutume, qui s'est perpétuée jusqu'au I^{er} années du siècle, était pour les jeunes hommes d'aller, l'avant-veille des Rois, *heï* chez les jeunes filles. Celles-ci leur donnaient des gauffrettes et des noix. Le lendemain pendant toute la journée, mais surtout le matin, tous les enfants allaient de portes en portes des maisons bourgeoises crier : *heï-m'!* mot à mot, donnez moi une aubaine ; *Allez heï*, signifie aller chanter sous les fenêtres ⁽⁵⁾.

La coutume d'aller chanter de porte en porte ⁽⁵⁾ la veille des Rois est encore en vogue à Spa. Mais seuls les enfants indigents s'y livrent, au crépuscule, en débitant des chansons banales, ou plutôt des noëls, pour lesquels ils reçoivent quelque pièce de monnaie. Autrefois c'étaient en friandises : pommes, noix, noisettes, qu'on les payait. La chanson dite, l'un deux interpellait le maître ou la maîtresse du logis par cette invitation :

<i>Dju vins heï,</i>	Je viens « héler »
<i>Mais c' n'est nin po rire :</i>	Mais ce n'est pas pour rire :
<i>Arès-dje bin voci,</i>	Aurai-je bien ici
<i>On p'tit côp d' vosse bière ?</i>	Un petit coup de votre bière ?

(1) Peut-être est-ce celle qui fut publiée dans *Wallonia*, t. VI, p. 118 à 120.

(2) Cette explication est contournée : il y a eu assimilation entre deux usages. Voir ci-dessus, p. 165 note 2^e.

(3) Actuellement, c'est encore de cette dernière ville qu'arrivent, au jour de l'an, les vendeurs d'hosties ou de pain à chanter.

(4) Extrait des registres manuscrits de WOLFF, le chroniqueur spadois déjà cité au second chapitre de ce travail, page 118.

(5) Sur la coutume du *hèyêche* ou *héliêche*, voir la table des cinq premières années de *Wallonia*, et notamment, pour le mot, t. I, p. 5.

Restait-on sourd à l'appel des chanteurs, ceux-ci entonnaient un nouveau couplet, mais cette fois pour vous charivariser. Ils chantaient :

<i>Dju vins hei</i>	Je viens « héler »
<i>A l'vette eplâsse :</i>	A la verte emplâtre ; ⁽¹⁾
<i>L'maisse du voci,</i>	Le maître de céans
<i>A tchi es s'cou d'chasse,</i>	A ch... dans son haut-de-chausses.

Après cette sérénade, les gamins n'attendaient pas leur reste, car ils savaient trop bien ce qui leur adviendrait : coups de bâtons ou seau d'eau à la figure.

Dans l'*Inventaire des Chartes de l'Abbaye du Val Saint-Lambert*, publié par SCHOONBROODT, figure un document du 1^{er} octobre 1516, où l'Épiphanie est appelée, « jour delle treisme ou le jour delle Heylle. » Ce dernier terme est ainsi expliqué par l'éditeur : « parce qu'on tire ce jour-là la fève qui a, comme on sait, *un hile*. »

C'est à notre avis une erreur d'interprétation. On appelait le jour des rois « le jour delle Heylle », parce qu'il était de coutume, ce jour-là, d'aller *héli* (Verviers) ou *hei* (Spa).

Le jour des Rameaux.

On sait qu'aux offices de ce jour le prêtre se rend en procession dans le porche de l'église, où il va chanter. A Sart, on appelle ce jour là, celui où on *tchesse* le curé à l'ouhe « où l'on chasse le curé à la porte ».

Préjugé : Il faut manger ce jour là trois feuilles de buis béni et dire trois paters afin d'être préservé de la fièvre pendant tout le cours de l'année. — Cette croyance est importée, je crois, d'Eu-pen, en Prusse.

La Semaine sainte.

On connaît la crécelle, cet instrument dont on se sert à l'église aux cérémonies des jours de la semaine sainte durant lesquels cloches et clochettes doivent rester muettes ⁽²⁾. La crécelle dont nous parle BOILEAU était remplacée par ce qu'on appelle le *maka* ⁽³⁾. Or, en ces jours ultimes du carême, le *maka* était autrefois dans toutes les mains des petits garçons de toutes les classes, riches et pauvres ; et ils

(1) « La verte emplâtre », c'est la porte du logis, communément peinte en vert.

(2) On dit dans nos pays du Nord que les cloches vont à Rome. Sait-on ce qu'on dit à Rome ? Qu'elles vont à Jérusalem.

(3) Je possède encore le *maka* qui me servit dans mon enfance, et le « signal » que les maîtresses d'école faisaient crier pour apprendre leurs élèves à épeler ; objets qui pourraient figurer avantageusement dans un musée du folklore.

le faisaient entendre du jeudi saint au samedi soir, sans désespérer, dans toutes les rues du bourg. Cet usage, pratiqué il y a cinquante ans, a totalement disparu.

Le Vendredi saint.

A Nivezè, près de Spa, on ne doit pas ce jour-là mettre à sécher son linge sur les haies. Les lavandières ne se livrent pas à leur besogne habituelle, pas plus qu'on ne doit se laver les mains, par esprit de pénitence.

Pour voir ses semis prospérer, il faut ensemercer son jardin ce jour du Vendredi saint.

De même si l'on veut obtenir une couvée dont une poule change de plumage tous les ans, il faut mettre les œufs à couver à partir de ce jour.

S'abstenir de manger des pommes ce jour-là, sinon on aura des clous et furoncles dans l'année. Cette défense est faite en mémoire, dit-on, de ce qu'on a offert au Christ en croix du vinaigre pour lui humecter les lèvres quand il eut soif.

Jour de Pâques.

Il était de coutume de se rassembler sur la principale place du bourg, dès la sortie de la grand'messe, afin de se livrer au jeu de *caker les oûs*, de « choquer les œufs » ⁽¹⁾. Les individus criaient à tue-tête : *Qui vout caker ?* « Qui veut choquer ? » Une fois d'accord, le premier, tirant son œuf de dessous sa blouse, frappait à petits coups, du petit bout sur l'œuf du voisin. Les œufs servant mutuellement d'enjeu, le propriétaire de l'œuf brisé perdait le sien.

Souvent, afin de rendre la partie égale, on criait : *Qui vout mahî ?* « Qui veut mêler ? » En ce cas, l'un prenant les deux œufs, les échangeait sous sa blouse et en mettant un sous chaque poing, étendait ceux-ci, les donnant ainsi à choisir. Après quoi, on les choquait.

Les perdants ne se lassaient pas de fouiller les paniers des marchands, à la recherche d'un œuf dont la coque fût plus épaisse au petit bout que les autres. Ils se rendaient compte de leur degré de résistance en faisant sonner sur leurs insicives chaque œuf, tour à tour, et une fois en possession d'un œuf qu'ils supposaient en état de briser les autres, couraient à de nouvelles chances de lutte.

(1) Le *Dictionnaire wallon* de LOBET ne donne pas d'explication sur ce jeu populaire extrêmement suivi à Spa. Celui de HUBERT donne ce mot sans commentaires.

L'animation était extrême, et au va-et-vient des joueurs, aux interpellations qui se croisaient, aux cris des marchands :

<i>Qui veut des œufs</i>	Qui veut des œufs
<i>Arou de peuve et de se</i>	Avec du poivre et du sel
<i>Pa les walcoter... ?</i>	Pour les remuer.

ou se fût cru au marché. Le crépuscule seul mettait un terme à ce spectacle, où l'on avait consommé les œufs en tel nombre que le sol en était partout jonché de coquilles.

Il n'y a plus traces de cette coutume, à Spa, aujourd'hui, ainsi que j'ai pu le constater cette année 1899. Nos lecteurs ont vu dans *Wallonia* t. VII (ci-dessus p. 66 et 67) la description du jeu des œufs de Pâques tel qu'il se pratique à Malmédy.

Les Rogations.

A Spa et aux environs, la procession des Rogations ou *Djous des Creux* « Jour des Croix » parcourt les campagnes chacun des trois jours, dans une direction différente, et selon un itinéraire traditionnel et invariable. Elle est précédée d'une foule de gamins qui, prenant les devants, vont orner les croix dressées aux carrefours ou les petits oratoires érigés deci delà, de branchages verts, d'aubépines et de genêts en fleurs.

La procession s'arrête à ces croix et le prêtre y bénit les semences et les champs en général. Au moment où a lieu cette bénédiction, les paysans agenouillés, tête nue, ne manquaient point de chanter, en guise de répons et sur le mode musical de l'« Et cum spiritu tuo » : *Et tos les mennes arou* « Et tous les miens (sous-entendu mes champs) aussi ».

Les Mais.

Dans un article de M. FLORIMOND DAXHELET intitulé « Souvenirs du Pays. Un coin de la Hesbaye » (1), *la Revue trimestrielle* d'octobre 1863 raconte ce qui suit :

De toutes les coutumes du pays, celle dont l'origine est la plus ancienne est la fête des *Mais*, qui a lieu le premier jour du mois qui lui a donné son nom. Jadis on la célébrait en allant planter un arbre devant la porte des personnes distinguées, le bailli ou le seigneur de l'endroit. Cette coutume a fini par se perdre et ce qui nous en est resté en Hesbaye ce sont les *mais* que plantent les amants comme hommages à leur belles. Eux seuls, comme la jeunesse de l'ancienne Rome, célèbrent encore le mois des amants. Chaque amoureux ou prétendant va pendant la nuit couper une branche de l'arbre qui lui semble l'emblème de son affection ; il place cette branche sur le toit de la maison où demeure sa bien-aimée, tout près de la

(1) Sur la coutume, en Hesbaye, de planter des *mais*, voir aussi *Wallonia*, t. I, p. 76 et suiv.

cheminée, s'il a déjà eu des relations intimes, du côté opposé s'il subit encore des rigueurs. Un *mai* d'épine et de sureau marque honte et mépris, un *mai* de buis ou de cerisier, abandon et amour. Ordinairement, ces derniers sont garnis de rubans et de bannières de la couleur que l'amante préfère, couleur qui ne varie guère entre le jaune et le rouge.

Ce jour est pour les jeunes filles un jour de joie ou de tristesse, d'illusion ou de désespoir, et cette coutume est une sauvegarde pour les mœurs. Il faut voir ces paysannes hesbignonnes sortant à la pointe du jour, furtivement, pour découvrir de quelle espèce sont les rameaux et quelle signification ils portent aux yeux de tout le village.

Cette même coutume se pratiquait autrefois dans les hameaux du Marquisat de Franchimont. Comme en Hesbaye l'essence d'arbre dont était la branche, déterminait la signification du *mai*, qui servait ainsi à manifester des sentiments bien divers. C'était tour à tour l'amour, l'aversion, les reproches, la raillerie et même l'insulte.

Ce n'était pas seulement la curiosité qui faisait se hâter les jeunes filles à l'aurore du 1^{er} mai, mais la crainte. En effet, il s'agissait parfois d'arracher au plus vite le mai planté, pour le soustraire à la vue du village, parce qu'il avait un sens offensant. Comme les fleurs qui, pour les amoureux, ont leur langage, les rameaux de certains arbres avaient ici, le leur. Et ainsi que nous l'avons dit, la signification de chacune des essences employées étant connue de tradition, l'allusion voulue par celui qui avait fiché le *mai* sur le toit abritant la jeune fille, n'échappait à personne.

Voici ce langage, tel qu'il nous a été rapporté :

<i>Maye du côre</i>	Mai de coudrier
<i>Dji l'adore</i>	Je t'adore
<i>Maye du tchéne</i>	Mai de chêne
<i>Dju l'araine</i>	Je t'ai distinguée ou remarquée.
<i>Maye du spenne</i>	Mai d'épine
<i>Qu l'es fenne</i>	Que tu es futée, madrée
<i>Maye du fêchère</i>	Mai de fougère
<i>Qu l'es frère</i>	Que tu es frère
<i>Maye d'aunai</i>	Mai d'aune
<i>Dju t' dilais</i>	Je te délaisse
<i>Maye du fauce</i>	Mai de frêne
<i>Qu l'es naive</i>	Que tu es paresseuse
<i>Maye du plope</i>	Mai de peuplier
<i>Qu l'es salope</i>	Que tu es salope
<i>Maye du sapin</i>	Mai de sapin
<i>Qu l'es p...</i>	Que tu es p...

A Sart, le *mai* de houx ou de sureau, signifiait le refus : *maye du saou, on n' la nin volou* « mai de sureau on ne t'a pas voulu » ; *maye di hu, dju n' tu vous pus* « mai de houx, je ne te veux plus ».

La Saint-Jean.

Il était de coutume, à Spa et aux environs, qu'à cette date, jeunes garçons et fillettes, pères et *hiédresses* allassent dans les prés, cueillir des grandes marguerites, des chrysanthèmes, dont les filles emplissaient leurs tabliers, pour les tresser en couronnes qui étaient lancées ou jetées sur les toits des maisons. Ces couronnes restaient toute l'année sur le chaume moussu, car elles portaient prétendument bonheur à la demeure, qu'elles préservaient du feu du ciel ou de l'incendie.

A la Saint-Jean, les femmes des bords de l'Amblève ont coutume de baigner leurs enfants dans la rivière pour les préserver de toutes sortes de maux.

La Fête-Dieu.

Une habitude assez générale dans le pays de Liège était d'orner les rues où devait passer la procession de branchages verts plantés le long des murailles. Une ordonnance du 31 mai 1790, publiée à Spa, permettait aux habitants « de border les rues avec des mais ou bouleaux pour la procession ». Cela se pratiquait principalement dans le Vieux-Spa où il s'agissait de dissimuler des tas de fumier ou de *stierneures* qui s'offraient nombreux à la vue, dans cette partie de la ville. L'église elle-même était ornée de branchages.

Contrairement à la croyance des Liégeois, qui voient un présage de mort pour la maison au devant de laquelle, durant le cortège, s'arrête la Vierge portée en procession, à Spa cette coïncidence est considérée comme un présage de bonheur.

Le jeune homme faisant partie des porteurs de la Vierge et demeuré chaste, s'il se mariait dans l'année, l'était *pro deo*.

L'Assomption.

Le 15 août, les femmes de Baronheid, Hockay, Cokaifagne, etc., portent à l'église des bouquets de *tanaisie* cultivée dans leurs jardins, qu'elles vont déposer sur le banc de communion, pendant la grand'messe, pour qu'ils soient bénis. Ils sont ensuite soigneusement conservés parce qu'en cas d'orages ils préservent la demeure familiale de la foudre.

A cet effet, lorsque le tonnerre se fait entendre, et que les éclairs « s'allument », on détache quelques brins de cette herbe bénite qu'avec des signes de croix l'on dépose, en s'agenouillant devant l'âtre, sur les charbons ardents. La fumée odorante produite doit conjurer les effets terribles qu'aurait la chute de la foudre.

A Solwaster, c'est de *l'setje*, de la sauge, qu'on fait ainsi bénir. On va en mettre aussi aux quatre coins de son champ d'avoine ou de blé pour préserver la moisson.

La St-Remacle (3 septembre).

La fête patronale n'était et n'est guère célébrée par le peuple et la bourgeoisie. Elle ne consiste au surplus, chez l'un et l'autre, que dans une débauche de tartes, confectionnées par la ménagère, parfois au nombre de 25 ou 30, ayant invariablement 70 à 75 centimètres de diamètre. Tartes au riz, à la semoule, aux prunes fraîches ou séchées, aux pommes, aux myrtilles, aux *Ketches* (poires séchées), qu'on va faire cuire aux fours des boulangers, sont acheminées la veille de la fête, vers les demeures, à la grande joie des marmots et des grandes personnes qui s'en gavent huit jours durant. (1)

La Nativité de la Vierge.

Le 8 septembre, jour de la Petite fête de N.-D., de *l'pitite Notru-Dame*, ainsi qu'on la nomme, les habitants de Sart et des hameaux environnants, Tiège, Arbespine, Solwaster, Waay, etc., vont en pèlerinage à la Baraque Michel. A cet effet, on célèbre à 6 heures du matin une messe dans l'église de Sart, après laquelle, le clergé en tête et processionnellement, les pèlerins (ils étaient plus de cinq cents cette année) se rendent par Priesville et Solwaster, au travers des Fagnes, à la chapelle Fischbach. Les auberges y étant insuffisantes, et les paysans du reste fort avaricieux, tout ce monde assis en groupes dans la brande, consomme les victuailles emportées. Au retour, un salut est chanté dans l'église de Solwaster, avant la dispersion des assistants.

C'est, dit-on, à la suite de la délivrance d'une maladie épidémique que cette coutume, fort ancienne, prit naissance.

Le jour des Morts.

On dit à La Gleize : Il faut se garder de balayer ni laver les chambres et la cuisine *l' djoû des âmes*, parce que les âmes des trépassés reviennent sur terre, dans les demeures qu'elles habitèrent. Et en se livrant à cette besogne, *on les hovreut à l'ouhe*, « on les balayerait dehors. »

(1) Verviers à ses tartes à *la macaie*, fort estimées au dehors, et trouvées d'un goût bizarre par les étrangers. Le n° du 30 octobre de *l'Intermédiaire* signale à Guebwiler, la tarte aux oignons et la tarte au lard. Après celles-là, il faut tirer l'échelle.

De même, à Sart, il ne faut pas trapper avec des bâtons sur les haies et les buissons, parce que les âmes sont *d'vins les bouhons* « dans les buissons. »

La Sainte-Catherine.

À la Sainte Catherine (23 novembre) patronne des charretiers, ceux-ci *au rôlet et à vôturê nîn* « ne roulent et ne voiturent pas », sinon il est certain qu'il leur arriverait malheur dans l'année, qu'ils seraient pour le moins victimes d'un accident. Les meuniers aussi arrêtent la roue du moulin, ce jour-là.

La Saint-Nicolas.

Le Spadois JEAN-LOUIS WOLFF, le collaborateur et l'aide de Dethier de Theux, auquel nous avons déjà emprunté maintes particularités raconte dans ses souvenirs manuscrits (1808) :

« Un usage très anciennement répandu ici et dans toute l'Ardenne était, pour les parrains et maraines, de donner aux enfants qu'ils avaient tenus sur les fonts, à la Saint-Nicolas, et cela jusqu'à l'âge de 12 ans, une pièce de pâte cuite au four, recouverte soit de riz, soit de confitures; à Pâques, trois œufs cuits durs et teints en rouge ou d'autre couleur; et enfin à la Noël, un *micho* (gâteau) de trois, quatre ou cinq livres pesants, selon leur générosité.

Depuis la Révolution, cet usage a disparu au grand dam des filleuls et filleules qui ne connaissent même plus, aujourd'hui, leurs parrains et maraines. Aux dernières années où cet usage se pratiquait, c'était surtout des gauffres qu'on leur distribuait. »

La Noël.

La nuit de Noël, on ne manque pas de couper une tranche de pain et de la mettre sur le toit ou sur une muraille durant la nuit, pendant laquelle, prétendument, elle est mystérieusement bénite à minuit par le fait de la naissance du Christ. Le lendemain, la maîtresse du logis, levée la première, en distribue un petit morceau à chaque personne de la maison, qui le reçoit à jeun, pour le manger. Il n'est pas jusqu'aux bêtes qui peuplent l'étable et le poulailler qui n'aient part à la distribution. Tous seront préservés des maladies. Les poules ne seront pas étranglées par le renard ou les fouines. (Recueilli à Hautregard.)

Notons qu'à Spa et aux alentours, la *dresseye* traditionnelle, qui fait le fond des repas du matin à Liège, est absolument inconnue. On ne mange que les *cougnôis d'Noyé*, des gâteaux ou *mitchos*, et des tartes.

(A suivre.)

ALBIN BODY,
Archiviste de la ville, Spa.



HAMEAUX ET LIEUX-DITS WALLONS

Wallonia, qui s'est attribué la tâche de garder à nos traditions wallonnes leur couleur populaire, ne peut trouver tout-à-fait mauvais que je m'occupe, en ces pages, d'histoires domestiques et d'annales de clocher, de toutes ces menues choses que les historiens glacés veulent noyer dans l'unité factice de leur rédaction.

J'ai montré dernièrement (1) combien il pourrait être heureux pour notre originalité nationale qu'on rendit le droit de vivre au grand jour à quelques expressions de langage qui, ayant été du français autorisé, n'en sont plus, encore qu'elles n'aient cependant rien perdu de leur force, de leur propriété, ni de leur nécessité.

Il s'agira ici d'un autre coin plus spécial encore du vocabulaire, c'est-à-dire de l'écriture de certains noms de lieux-dits, hameaux et villages wallons, qui serviront d'exemples à une catégorie de souvenirs très anciens et très tendres que l'indifférence officielle est en train de passer à tabac.

Si l'on veut remarquer l'importance du *nom* pour la détermination de la *chose*, on admettra facilement qu'on ne respecte tout à fait une certaine catégorie d'objets ou de modes d'activité que si l'on respecte leurs noms. Et l'on sera estomaqué du sans-gêne, pour ne pas dire de l'ignorance, qui président aux opérations de ceux-là mêmes dont la profession implique, en l'occurrence, la vénération des noms de lieux : les géographes et les dresseurs de cartes.

Les plus élémentaires grammaires enseignent que les noms *propres*, jusqu'aux plus spécifiques, ont été, à l'origine, des noms *communs* à plusieurs individus, à plusieurs objets. Ces traités, il m'en souvient, ont l'habitude de noter, en leurs pages premières, que les noms de famille, ainsi, rappelés, au début de leur emploi, la profession de l'individu désigné, ou le lieu de son habitation : Mercier, Charron, Dumont, Duval; ou telle particularité physique de son corps : Leroux, Lebègue, Lelong; ou son pays d'origine : Deflandre, Delattre, etc., etc.

(1) Ci-dessus pp. 145 et suiv.

La toponymie des lieux-dits obéit à cette loi générale qui forma les substantifs propres, et dont parle la grammaire.

En Belgique, les noms de lieux désignaient pour la plupart, à l'origine, soit le séjour du serf (et ils sont l'immense catégorie de noms terminés en *em* dans les terres basses, en *ain* pour le haut pays) soit le séjour du seigneur, mentionné dans les mots terminés en *zel*, *celles*, etc.

D'autre part, une foule de noms propres indiquent une configuration particulière du sol : un ruisseau, dans les noms terminés en *becq* ou *baix* ; une rivière dans les noms en *stroom* ou *streux* ; un gué dans les noms en *welz*, *roorde* ou *fort* ; un pont pour les noms en *brug* ou *brige* ; un essart, *rode*, *roux*, *reux* ; un marécage, *broek*, *breux* ; mille autres aspects de la terre, mille autres particularités banales. En sorte que c'est dans un dictionnaire des langues anciennes du pays, bien mieux qu'en un traité géographique, que se retrouvent les éléments de l'étymologie de ses noms propres.

Tout ceci pour établir que si obscure que puisse encore demeurer la formation de certains noms de lieux de nos contrées, il faut se pénétrer de la vérité qu'ils ne sont point tombés du ciel s'imprimer sur les cartes de géographie ; qu'ils ont au contraire poussé de leurs sels presque fatalement, sans fantaisie ni liberté, dans la nécessité stricte d'exprimer la réalité prochaine.

Aussi bien, pour les noms des lieux les plus considérables, les plus peuplés, pouvons-nous ainsi nous reporter à leur baptême, et assister par exemple aux premières conversations où les ancêtres, au cœur du Brabant, désignaient tel enclos de taillis, telle enceinte à gibier, qui devait former *Brousselle* en 1220, et *Bruzelles* aujourd'hui. Ils disaient : le buisson, comme au village nous disons : le moulin, l'abreuvoir ; et un nom très beau, très rare, unique, était en naissant un nom de chose banale, de la broussaille, exprimée ailleurs par *breuil*, *broglie*, *broce*, *brail*, *broze*, *broisses*.

Nous voici donc capables d'admettre que du naturel dans l'esprit, du bon sens, la connaissance de la langue d'une région et de sa topographie sont aussi utiles pour retrouver les racines étymologiques des noms de lieux que tout le latin du monde et que toutes les mythologies grecques ou barbares. — Je ne voulais rien d'autre.

Et je puis déceler le but pratique de ces notes, dès à présent, et mettre chaque lecteur, une carte officielle de la contrée qu'il connaît le mieux à la main, en demeure de vérifier jusqu'à quel point les géomètres et géographes chargés de figurer et dénommer la terre de la patrie, ont tenu compte de ces maximes de bon sens respectueux.

Pour faire part des très modestes résultats personnels que m'a donnés l'application de ces principes (quels mots ronflants !) dans le petit cercle topographique qui m'est le seul abordable, je vais promener le lecteur autour de la villette de Pontaine-l'Évêque en Hainaut, collationner devant lui les appellations officielles des lieux-dits, et les confronter avec ce que la plus petite science du monde, mais aidée de sympathie, peut suggérer de nouveau.

La villette touche, au sud, à un village que la carte désigne : *Leernes*, et que les étymologistes trop savants expliquent, au pied de la lettre, par : *ledige grond*, « sol aride » ; n'hésitant pas, en ce manège, à injurier tout net et gratuitement, des mots : « désert infertile », un coin de terre si verdoyant et cordial, qu'un hameau s'y appelle : *le Paradis* ! Il faut tout simplement dire et écrire : *Lierne*, bourg construit sur le ruisseau, sur *li ernel* ou l'*Ernelle*, comme on le spécifie en français par une majuscule initiale, en oubliant peut-être que tous les ruisseaux, dans le pays, sont des *ernels*.

A l'Ouest de *Leernes*, un lieu-dit : *Hougaerde*, mot, sur la carte, du plus bel aspect flamand, qu'en réalité on aurait dû écrire *Hogarde*, *Haulegarde*, comme on écrit *Houvarde*, *Howarderie*, dans le Tournaisis, et qui indique très nettement, sur un monticule dominant les bois d'alentour, quelque garderie de chasse.

Passé *Hougaerde*, la carte renseigne un bosquet de chênes à l'orée du grand bois de *Landelies*. L'ayant vu peut-être fort riche en beaux arbres, le béat cartographe au français peu nourri l'appelle *Plein-de-Chênes*. Il faudrait : *Plant de Chênes*, ou *Planty*, dont on voit du coup la signification.

Continuons autour de la villette, et se montre un hameau typographié *Lalues*, mot idiot ainsi présenté, sans aucun sens et qui ne fait que rappeler par sa maladresse de tenue ces poésies des albums de petites filles où les rimes sont soigneusement copiées de travers : « Tu viens, tu parais, les saucissons volent ! » quand, au contraire, « les soucis s'envolent... » Non, *Lalues* est mis pour : *L'allouet*, « le petit alleud ».

Plus loin c'est *Metz*, promulgue l'État-major belge, tout comme si notre armée s'était mesurée aussi aux Allemands, et alors que la prononciation des naturels du bourg indique *les mettes*, c'est-à-dire « la frontière », la borne où finissaient jadis, sur ces terres, les possessions de l'archevêque de Liège, et où commençait le comté de Hainaut par le château de la *Marche*, autre mot pour *les Mettes*.

Proche, dans les coudraies et les oseraies se cache : *Perseaux*, terme par où le géographe a traduit, le traître ! le *Perchis*, *Perchia*.